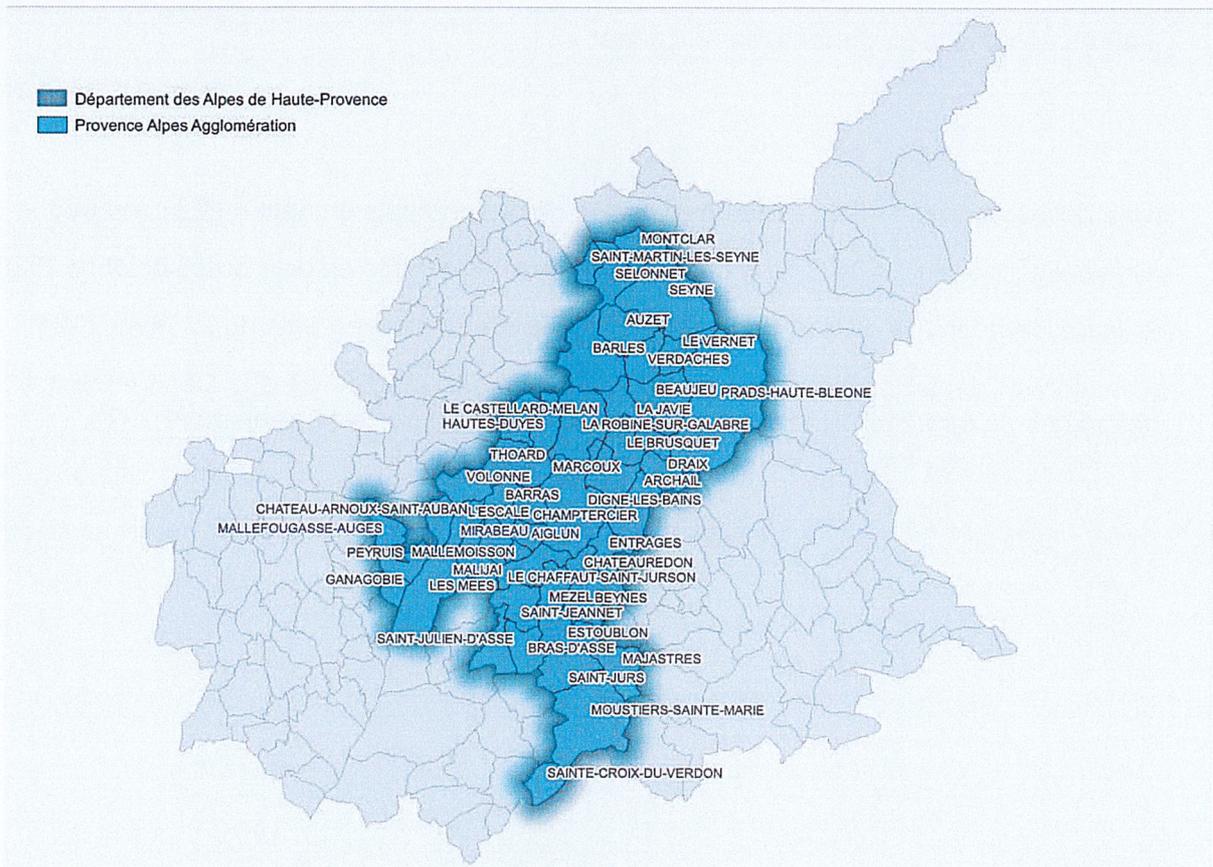


AVENANT N°1
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE
2024-2026
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION



ETABLI ENTRE :

Le Département, représenté par Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-SCC1 de l'Assemblée départementale en date du 28 mars 2025,

Ci-après désignée par le « Département »,

D'UNE PART,

ET

La Communauté d'agglomération de Provence Alpes Agglomération, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente, habilitée, à ces fins par la délibération n°.....,

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans l'avenant en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci-après désigné les « partenaires du contrat »,

D'AUTRE PART,

VU la délibération n° V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2023,

VU la délibération n° V-SCC-2 de l'Assemblée départementale en date du 20 octobre 2023,

VU la délibération n°V-SCC-1 de l'Assemblée départementale en date du 22 mars 2024,

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 entre le Département et les partenaires du territoire Provence Alpes Agglomération signé le 17 septembre 2024,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026, autorise l'ajustement du contenu du contrat sur la période 2024-2026 au regard de l'avancée des opérations, sur la base des dossiers déposés et enregistrés par les services du Département et prenant compte des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes recensées pour la clause de revoyure (plan de financement finalisé, niveau de maturité des projets, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2024-2026.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 30 janvier 2025 le contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 a été ajusté.

Article 2 : Les opérations identifiées

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires.

Trois types d'ajustements sont possibles : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, une opération est retirée, une opération ajustée (le coût prévisionnel de l'opération) et sept opérations ont été ajoutées pour le territoire de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

OPERATIONS RETIREES DU CONTRAT

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
2	Culture	PAA	Réaménagement interne du théâtre de Durance	100 000 €	20 000 €

OPERATIONS AJUSTEES

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Coût prévisionnel de l'opération ajusté	Montant plafond de l'aide CDST inchangé
1	Service aux populations	PAA	Mobilier crèche Moustiers-Sainte-Marie	20 000 €	40 000 €	4 000 €

OPERATIONS AJOUTEES AU CONTRAT

Axe	Domaine	Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
1	Attractivité des centres bourgs	Volonne	Animation OPAH-RU	300 000 €	30 000 €
	Services aux populations	Aiglun	Création d'un accueil de loisirs sans hébergement jeunes - équipement	44 000 €	30 800 €
		Seyne	Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale du Pays de Seyne	125 000 €	87 500 €
		PAA	Etude de besoins sur la modernisation de la crèche des Augiers	20 000 €	4 000 €
2	Tourisme / Equipement structurant	PAA	Travaux de rénovation et d'accessibilité de l'établissement thermal	1 022 375 €	200 000 €
	Culture	Seyne	Micro folie	65 000 €	26 000 €
		Digne-les-Bains	Poursuite de l'équipement scénique du palais des congrès	63 100 €	25 240 €
				Total	403 540 €

Enveloppe du territoire : 2 437 802 €

Enveloppe disponible après avenant n°1 : 522 862 €

Article 3 : Mise en œuvre

L'ensemble des autres dispositions du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 demeurent inchangées.

L'inscription à la clause de revoyure (avenant n°1) ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par le porteur. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le contrat indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant doivent avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2026.

Fait à le

La Présidente du Département,

La Présidente de Provence Alpes
Agglomération,

Le Maire de la commune
de Digne-les-Bains,

Eliane BARREILLE

Patricia GRANET-BRUNELLO

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le Maire de la commune
d'Aiglun,

Michel AUDRAN

Le Maire de la commune
de Seyne,

Laurent PASCAL

Le Maire de la commune
de Volonne,

Sandrine COSSERAT

Le Maire de la commune
de Château-Arnoux Saint-Auban,

René VILLARD

Le Maire de la commune
de Mirabeau,

Hugo DECROIX

Le Maire de la commune
de Prads Haute-Bléone,

Françoise BASSET

Le Maire de la commune
de Moustiers Sainte-Marie,

Marc BONDIL

Le Maire de la commune
d'Estoublon,

Carole TOUSSAINT

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

REUNION DU 28 MARS 2025

Le vingt huit mars deux mille vingt-cinq à 09h05, l'Assemblée Départementale s'est réunie sur la convocation de sa Présidente, sous la présidence de Mme Eliane BARREILLE dans la salle de l'Hémicycle.

Pierre CATILLON a été désigné secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mme Eliane BARREILLE, M. Claude BONDIL, M. Jacques BRES, Mme Marie-Claude BRUSAT, M. Jean-Claude CASTEL, M. Pierre CATILLON, Mme Stéphanie COLOMBERO, Mme Michèle COTTRET, M. Michel DALMASSO, M. Alain DELSAUX, Mme Lila DESJARDINS, Mme Evelyne FAURE, M. Benoit GAUVAN, M. Robert GAY, M. Marcel GOSSA, Mme Elisabeth JACQUES, Mme Marion MAGNAN, M. René MASSETTE, Mme Isabelle MORINEAUD, Mme Michèle MOUTTE, Mme Patricia PAUL, M. Pierre POURCIN, Mme Sandra RAPONI, M. Jean-Yves ROUX, Mme Laurie SARDELLA, Mme Magali SURLE-GIRIEUD, M. Jean-Michel TRON, M. René VILLARD.

PROCURATIONS :

M. Camille GALTIER ayant donné pouvoir à Mme Laurie SARDELLA, Mme Geneviève PRIMITERRA ayant donné pouvoir à M. René MASSETTE.

Madame la Présidente de séance fait ensuite procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° V-SCC-1 (28/03/25)

Direction de l'Aménagement Territorial et de la Montagne

Objet : Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2024-2026 : Avenants n°1 aux contrats de 7 territoires d'intercommunalités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 et sa partie réglementaire ;

VU la délibération n°V-TE-1 du 19 mars 2018 approuvant le principe d'une contractualisation afin de partager une stratégie de développement avec les territoires ;

VU la délibération n°V-SCC-1 du 22 juin 2023 approuvant les principes de la contractualisation 2024-2026 avec les territoires et définissant les deux grands axes stratégiques ;

VU la délibération n°V-SCC-2 du 20 octobre 2023 approuvant les domaines d'intervention et les typologies d'opérations pouvant être retenues dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale pour la période 2024-2026 ainsi que la répartition de l'enveloppe ;

VU la délibération n° V-SCC-1 du 22 mars 2024 approuvant les contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 ;

VU le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU le guide des aides et des subventions ;

CONSIDERANT la période de collecte d'opérations et les réunions relatives à la clause de revoyure des contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 conduites avec l'ensemble des acteurs publics sur 7 territoires d'intercommunalités (Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Alpes Provence Verdon, Durance Luberon Verdon Agglomération, Provence Alpes Agglomération, Sisteronais-Buëch, Pays de Forcalquier Montagne de Lure, Jabron Lure Vançon Durance) ;

ENTENDU le rapport de Madame la Présidente du Conseil départemental :

Conformément à l'article 3.6 des contrats, la clause de revoyure annuelle de 2025 qui s'est tenue d'octobre 2024 à février 2025 a permis d'ajuster le contenu des contrats au regard de l'avancée des opérations. Les comités de pilotage réunis sur les 7 territoires suscités ont également permis d'intégrer de nouvelles opérations aux contrats.

Au regard de l'avancée des opérations, des échanges intervenus avec les acteurs publics des territoires et de l'examen des pièces reçues, quatre types d'ajustements ont été réalisés :

- La suppression, à la demande des maîtres d'ouvrage, de sept opérations initialement inscrites ;
- L'ajustement des coûts de deux opérations ;
- La diminution du montant plafond de subvention pour une opération ;
- Et l'intégration de quarante-six nouvelles opérations dont le calendrier de travaux prévisionnel répond aux exigences des contrats.

Cette phase de revoyure s'est effectuée dans le strict respect des enveloppes financières allouées aux territoires. De ce fait, ces avenants inscrivent à la fois un montant supplémentaire de subventions plafond du Département de 2 320 306 euros et un abandon d'opérations d'un montant de 424 575 euros.

Les contrats initiaux et les avenants n°1 portent l'aide du Département à 129 projets des territoires pour un montant total de 7 655 731 euros.

Les sept avenants annexés à la présente délibération détaillent l'ensemble de ces ajustements. Les opérations identifiées devront avoir un début d'exécution pendant la validité des contrats à savoir avant le 31 décembre 2026.

VU l'avis favorable de la cinquième Commission,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** les sept avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 annexés à la présente délibération ;
- **D'autoriser** la Présidente du Conseil départemental à signer lesdits avenants ainsi que tout acte y afférent ;
- **D'autoriser** la Présidente du Conseil départemental à poursuivre les échanges avec les territoires afin de préparer la prochaine et dernière clause de revoyure de ces contrats.

À L'UNANIMITÉ

Pour : 18

Mme Eliane BARREILLE, M Claude BONDIL, M Jacques BRES, Mme Marie-Claude BRUSAT, M Pierre CATILLON, Mme Stéphanie COLOMBERO, Mme Michèle COTTRET, M Alain DELSAUX, Mme Lila DESJARDINS, Mme Evelyne FAURE, M Marcel GOSSA, Mme Marion MAGNAN, M René MASSETTE, Mme Isabelle MORINEAUD, Mme Geneviève PRIMITERRA, Mme Sandra RAPONI, M Jean-Yves ROUX, Mme Laurie SARDELLA .

Abstention: 2

Mme Michèle MOUTTE, M. Pierre POURCIN.

Ne prennent pas part aux débats et au vote : 10

M. Jean-Claude CASTEL, M. Michel DALMASSO, M. Camille GALTIER, M. Benoit GAUVAN, M. Robert GAY, Mme Elisabeth JACQUES, Mme Patricia PAUL, Mme Magali SURLE-GIRIEUD , M. Jean-Michel TRON, M. René VILLARD.

Transmis à la préfecture : 31/03/2025
Identifiant acte : 004-220400014-20250328-
lmc141072-DE-1-1

Signé et publié le : 31/03/2025

**Pour la Présidente du Conseil départemental,
et par délégation,**

Signé électroniquement par : Anne HERCHIN
Date de signature : 31/03/2025
Qualité : Cheffe de service

Anne HERCHIN